REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## **DECRET N° 2013- 211 DU 26 AVRIL 2013**

portant nomination du Colonel des Douanes Lafia Paul TABE en qualité de Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

## CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012- 428 du 26 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 avril 2013.

## DECRETE:

Article 1er. Le Colonel des Douanes Lafia Paul TABE est nommé Directeur Général des Douanes et Droits Indirects



<u>Article 2</u>.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2013

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Moujak

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Jonas GBIAN

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - PM/CCAGEPPPDDS 4 MEF 4 MEF 4 - AUTRES MINISTERES 25- SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP2-CCIB1-INTERESSE 1 JO